

Conformément aux articles L.2121-12 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, l'an deux mille vingt-six, le trente mars, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-trois mars 2026 s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

Présents :

Pascal Pochat-Baron, Laëtitia Secco, Martial Macherat, Véronique Alexandre, Paul Girard, Véronique Drouet Novel, Michel Staropoli, Francis Goz, Monique Cocolomb, Sébastien Pellet, Gauthier Aigloz, Marie Devesa, Antoine Cenci, Isabelle Pillet, Pierre Valentin, Gerald Vigny, Nadia Laoufi, Florian Grange, Christophe Copchard, Zénaïde Montesinos, Gerard Milesi, Nadine Broisin, Eric Coulon, Valérie Bruna Bleichner, Roselyne Viollet, Carole Gavard Molliard

Absents représentés :

Florence Pierre (pouvoir à Laëtitia Secco),

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Madame Nadia Laoufi est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 27
Présents : 26
Représentés : 1
Votants : 27

ADMINISTRATION GENERALE

D2026_045 – Désignation du correspondant Défense de la commune

Rapporteur : Pascal Pochat-Baron, Maire

VU la circulaire ministérielle du 26 octobre 2001 et l'instruction ministérielle du 08 janvier 2009.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du Département et de la Région.

Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Monsieur le Maire propose de nommer le correspondant Défense de la commune.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DESIGNE** Marie Devesa comme correspondant Défense
- **MANDATE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

VOTE	POUR	27
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré

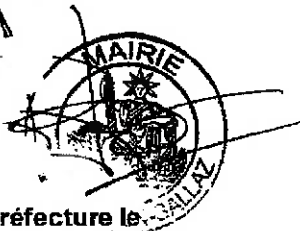
Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Maire,

Pascal Pochat-Baron



La secrétaire de séance

Nadia Laoufi

Certifié exécutoire

Télétransmission sous-préfecture le

Publication en ligne le

Pour le Maire et par délégation,

Le directeur Général des Services,

Stéphane Cochard